



Vannes, le 8 janvier 2018

**DIRECTION GÉNÉRALE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE L'AMÉNAGEMENT**

**DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES**

Service des territoires

Monsieur Sylvestre LOUIS
Président de l'association LES GLÉNANS
Quai Louis Blériot
75781 PARIS CEDEX 16

Dossier suivi par :
Mme Sylvie BESNARD - Tel. 02.97.54.82.54
Mail : sylvie.besnard@morbihan.fr

Objet : Rapports spéciaux
Réf. : C5O00216

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité une aide financière du département en vue de la rénovation de la base nautique de l'île d'Arz.

J'ai le plaisir de vous faire connaître que, sur ma proposition, le conseil départemental, lors de sa réunion du 15 décembre 2017, a décidé de vous accorder une subvention forfaitaire de 300 000 €.

Vous trouverez ci-joint deux exemplaires de la convention, à nous retourner paraphés et signés (un exemplaire, signé par le département, vous sera adressé ultérieurement).

Pour me permettre de procéder au règlement de cette subvention, il vous appartiendra de m'adresser une demande de versement au moyen de l'imprimé ci-joint.

Sous peine de caducité de l'aide octroyée, la dépense éligible doit faire l'objet d'un premier mandatement au plus tard le 1^{er} décembre de la 2^{ème} année qui suit celle de sa notification et être soldée au plus tard le 1^{er} décembre de la 4^{ème} année qui suit celle de sa notification.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président du Conseil départemental

François GOULARD

Copie pour information :
Nicolas RONCIERE
Base nautique Les Glénans
Keroland
56840 ÎLE D'ARZ